



Commission des Finances et du Budget

Procès-verbal de la réunion du 14 juillet 2020

La réunion a eu lieu par visioconférence.

Ordre du jour :

1. Approbation des projets de procès-verbal de la réunion jointe du 27 février 2020, des réunions des 11 et 28 (réunion jointe) mai 2020 et du 12 juin 2020
2. 7615 Projet de loi portant approbation de l'« Agreement between the Government of the Grand Duchy of Luxembourg and the Government of the Republic of Botswana for the elimination of double taxation with respect to taxes on income and on capital and the prevention of tax evasion and avoidance », et le Protocole y relatif, faits à Luxembourg, le 19 septembre 2018
 - Désignation d'un rapporteur
 - Présentation du projet de loi
 - Examen de l'avis du Conseil d'État
 - Présentation et adoption d'un projet de rapport
3. 7616 Projet de loi portant approbation du Protocole, fait à Luxembourg et à Nur-Sultan, le 14 octobre 2019, modifiant la Convention entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Gouvernement de la République du Kazakhstan tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir la fraude fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, signée à Astana, le 26 juin 2008, telle que modifiée par le Protocole, signé à Luxembourg, le 3 mai 2012
 - Désignation d'un rapporteur
 - Présentation du projet de loi
 - Examen de l'avis du Conseil d'État
 - Présentation et adoption d'un projet de rapport
4. 7625 Projet de loi portant modification de
 - 1° la loi modifiée du 24 juillet 2015 relative à FATCA ;
 - 2° la loi modifiée du 18 décembre 2015 relative à la Norme commune de déclaration (NCD) ;
 - 3° la loi du 25 mars 2020 relative aux dispositifs transfrontières devant faire l'objet d'une déclaration ;
 - 4° la loi du 12 mai 2020 portant adaptation de certains délais en matière fiscale, financière et budgétaire dans le contexte de l'état de crise ;en vue de transposer la directive (UE) 2020/876 du Conseil du 24 juin 2020 modifiant la directive 2011/16/UE afin de répondre au besoin urgent de reporter certains délais pour la déclaration et l'échange d'informations dans le domaine de la fiscalité en raison de la pandémie de COVID-19

- Désignation d'un rapporteur
- Présentation du projet de loi

*

Présents : M. Guy Arendt, M. André Bauler, M. Gilles Baum, M. François Benoy, Mme Djuna Bernard, remplaçant Mme Josée Lorsché, M. Dan Biancalana, M. Sven Clement, M. Georges Engel, M. Claude Haagen, M. Laurent Mosar, M. Roy Reding, M. Gilles Roth, M. Marco Schank, remplaçant Mme Martine Hansen, M. Claude Wiseler, M. Michel Wolter

M. Carlo Fassbinder, directeur de la "Fiscalité" (Ministère des Finances)
M. Frédéric Batardy, M. Max Berend, M. Matthieu Gonner, du Ministère des Finances

M. Sven Ahnen, M. David Behrend, de l'Administration des Contributions directes

Mme Caroline Guezennec, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Gast Gibéryen, Mme Martine Hansen, Mme Josée Lorsché

*

Présidence : M. André Bauler, Président de la Commission

*

1. Approbation des projets de procès-verbal de la réunion jointe du 27 février 2020, des réunions des 11 et 28 (réunion jointe) mai 2020 et du 12 juin 2020

Les projets de procès-verbal sont approuvés.

2. 7615 Projet de loi portant approbation de l'« Agreement between the Government of the Grand Duchy of Luxembourg and the Government of the Republic of Botswana for the elimination of double taxation with respect to taxes on income and on capital and the prevention of tax evasion and avoidance », et le Protocole y relatif, faits à Luxembourg, le 19 septembre 2018

M. Guy Arendt est nommé rapporteur du projet de loi sous rubrique.

Un représentant du ministère des Finances présente le contenu du projet de loi tel qu'il figure dans le document parlementaire n°7615.

La Commission constate que le Conseil d'Etat n'a pas d'observation quant au contenu du projet de loi.

Le projet de rapport est adopté à l'unanimité.

3. 7616 Projet de loi portant approbation du Protocole, fait à Luxembourg et à Nur-Sultan, le 14 octobre 2019, modifiant la Convention entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Gouvernement de la République du Kazakhstan

tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir la fraude fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, signée à Astana, le 26 juin 2008, telle que modifiée par le Protocole, signé à Luxembourg, le 3 mai 2012

M. Guy Arendt est nommé rapporteur du projet de loi sous rubrique.

Un représentant du ministère des Finances présente le contenu du projet de loi tel qu'il figure dans le document parlementaire n°7616.

La Commission constate que le Conseil d'Etat n'a pas d'observation quant au contenu du projet de loi.

Le projet de rapport est adopté à l'unanimité.

- 4. 7625 Projet de loi portant modification de**
1° la loi modifiée du 24 juillet 2015 relative à FATCA ;
2° la loi modifiée du 18 décembre 2015 relative à la Norme commune de déclaration (NCD) ;
3° la loi du 25 mars 2020 relative aux dispositifs transfrontières devant faire l'objet d'une déclaration ;
4° la loi du 12 mai 2020 portant adaptation de certains délais en matière fiscale, financière et budgétaire dans le contexte de l'état de crise ;
en vue de transposer la directive (UE) 2020/876 du Conseil du 24 juin 2020 modifiant la directive 2011/16/UE afin de répondre au besoin urgent de reporter certains délais pour la déclaration et l'échange d'informations dans le domaine de la fiscalité en raison de la pandémie de COVID-19

M. Guy Arendt est nommé rapporteur du projet de loi sous rubrique.

Un représentant du ministère des Finances présente en détail le contenu du projet de loi tel qu'il figure dans le document parlementaire n°7625.

L'avis du Conseil d'Etat est attendu pour le 15 juillet 2020.

*

M. Laurent Mosar pose oralement la question parlementaire n°2497 concernant les conclusions de l'avocat général de la CJUE du 2 juillet 2020 dans une affaire « Berlioz bis » et demande additionnellement si des recours rétroactifs par des tiers pourraient être à craindre.

Le représentant du ministère des Finances rappelle que les conclusions de l'avocat général ne lient pas la CJUE et qu'il est encore trop tôt pour agir en fonction de ces conclusions. Au cas où cela s'avérerait nécessaire, le cadre légal en matière d'échange d'informations devra être adapté.

La Secrétaire-administrateur,
Caroline Guezennec

Le Président de la Commission des Finances et du
Budget,
André Bauler